



Compte rendu du conseil municipal
du 29 juin 2018

Date de Convocation : 11 juin 2018
Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 9

NOM Prénom	Présent	Excusé / Procuration - NOM Prénom
ARCHAMBAULT Daniel	Oui	
AUZAS Jean Joseph	Oui	
BIEGEL Gérard	Oui	
DEL VAS Daniel	oui	
DEMOFSQUI Sandrine	Oui	
JUILLET Elise	Oui	
LEVOY Mathieu	Non	
MOULIN Léo	Non	
MALFOY Christine	Oui	
RAOUX Roland	Oui	
TERUEL Marie Christine	Non	
THAO Guillaume	Non	
VECILLA Laurent	Non	
VOLLE Stephan	Oui	

Madame Le Maire procède à l'appel, constate que le quorum est atteint Jean Joseph Auzas est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'il y a des remarques sur le compte rendu de la réunion du dernier conseil. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Elle demande si les conseillers sont d'accord pour ajouter un point à l'ordre du jour : révision des tarifs horodateurs VL. Le conseil valide cette proposition.

1. Attribution sous loués d'exploitation quartier Sauze

La commission d'attribution des emplacements commerciaux dits sous loués d'exploitation sur la plage du Grain de Sel et de Sauze, s'est réuni le 29 juin 2018, à 18h00, sur la convocation faite par Mme le Maire.

Pour rappel, lors de la réunion tenue le 14 mars 2018, le lot n° 2 quartier de Sauze n'avait pas été pourvu.

Un nouvel appel d'offre a été lancé et une proposition a été reçue.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de suivre l'avis de la commission et d'attribuer pour une saison (2018) et selon les règles décrites dans le règlement de la consultation :

Plage de Sauze :

- Lot n° 2 : Vente de glaces et de boissons à emporter à SISTERS ICE pour 2 300 euros.

2. Tarifs Horodateurs VL

Suite à la mise en place des horodateurs en milieu de semaine, de nombreuses remarques conduisent le conseil municipal à se réinterroger sur les tarifs horodateurs VL à Saint Martin et Sauze.

Après débat, il est proposé de fixer les tarifs suivants :

- 1/2 heure = gratuit
- 1 heure = 1 euros
- 2 heures = 2 euros
- 3 heures = 3 euros
- 4 heures = 4 euros
- La journée = 8 euros
- Post stationnement = 25 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Ces nouveaux tarifs ne s'appliqueront qu'une fois les horodateurs reprogrammés, la société parkéon sera donc contactée dès que la délibération effective.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00